



Prise de position

13 août 2024

Prise de position suite aux allégations infondées, contestées et fermement condamnées attribuées à Thomas Dietrich sur les réseaux sociaux :

- **Depuis mai 2024, le journaliste français Thomas Dietrich publie du contenu infondé, faux et préjudiciable à l'encontre de The Addax and Oryx Group Plc et Jean Claude Gandur**
- **Ses allégations, contraires à toutes règles éthiques journalistiques, ne sont étayées d'aucun élément probant et n'accordent aucun droit de réponse, dès lors qu'elles ne sont pas diffusées par voie de presse**
- **The Addax and Oryx Group Plc et Jean Claude Gandur regrettent le manque de déontologie de Thomas Dietrich qui dessert sa profession et s'inscrit dans une pure démarche militante.**

St. Julians, Malte. The Addax and Oryx Group Plc (AOG) et Jean Claude Gandur entendent réagir à des accusations infondées les visant et qui ont été récemment diffusées sur X (anciennement Twitter) par le journaliste français Thomas Dietrich au sujet du projet de musée destiné à accueillir les œuvres d'art collectionnées par Jean Claude Gandur.

Il y est, en premier lieu, prétendu, en faisant référence à une accusation de l'ONG suisse Public Eye, qu'AOG aurait vendu du carburant toxique en Afrique. Cette accusation est sans fondement. En effet, comme l'a fait valoir Oryx Energies SA (Oryx), filiale d'AOG, dans un communiqué réactif du 26 octobre 2016 en réponse au rapport Public Eye, les carburants dont Oryx fait commerce répondent toujours, en tous points, tant aux engagements contractuels qu'aux normes locales applicables, étant toutefois précisé que, d'un pays à l'autre, ces normes sont très variables.

Il est ensuite soutenu qu'AOG aurait été pris dans des scandales de corruption au Nigéria. Nous réfutons vigoureusement cette allégation dès lors qu'aucune société du groupe et qu'aucun des dirigeants d'AOG n'ont jamais été parties à des procédures pénales, ni a fortiori condamnés, par de quelconques autorités judiciaires, et ce où que ce soit dans le monde. En effet, l'affaire à laquelle il est fait référence remonte aux années 90 et était le fait d'employés d'alors, ayant agi isolément et à l'insu de la direction d'AOG comme cela a été relayé dans la presse suisse à l'époque.

S'agissant de la relation que Monsieur Gandur entretient avec la République du Congo, il a, en effet, été consul honoraire de cet Etat au moment où le pays n'avait pas encore de délégation officielle auprès des Nations Unies. Cette relation diplomatique a vu le jour à l'initiative de Monsieur Gandur, qui s'est rendu compte que le pays n'était pas du tout représenté au niveau international à Genève et alors qu'AOG n'avait pas d'activité significative en République du Congo. Les fonctions diplomatiques de Monsieur Gandur ont pris fin sous la Présidence de Sassou Nguesso, lorsque le pays a finalement mis en place une délégation officielle. A la lumière de ce qui précède, il est tendancieux de soutenir que Monsieur Gandur aurait servi les intérêts de Monsieur Sassou Nguesso alors qu'il n'a fait que servir les intérêts légitimes du pays que ce dernier gouvernait. On relèvera que le mandat de Consul honoraire de Monsieur Gandur a été reconduit, à deux reprises successives, sous la Présidence intérimaire d'André Milongo puis sous celle du Président Pascal Lissouba. Il va de soi que ces derniers n'auraient



pas reconduit cette relation diplomatique si Monsieur Gandur avait été l'homme lige du Président Sassou Nguesso.

Il est aussi affirmé que Monsieur Gandur collectionnerait les procédures-bâillons contre les journalistes. Là encore, cette présentation des faits est contraire à la réalité : le seul procès de presse mené par Monsieur Gandur l'a été, avec succès jusqu'au Tribunal fédéral suisse, contre le quotidien « Le Courrier ». Il ne saurait être question de procédure-bâillon, par nature abusive, dans un cas où la plus haute juridiction suisse a estimé que le journal avait porté indûment atteinte à l'honneur de Monsieur Gandur, d'AOG et de la Fondation Gandur pour l'Art.

Enfin, il est indiqué, de manière infondée et attentatoire, que « l'art est un excellent moyen de blanchir de l'argent », référence étant ensuite faite à l'annonce de la sélection de la Ville de Caen pour l'accueil prochain du musée destiné à accueillir les œuvres d'art collectionnées par Monsieur Gandur.

AOG et Monsieur Gandur regrettent vivement ces attaques infondées, qui sont de nature à pouvoir être qualifiées de diffamatoires, et prendront toutes mesures judiciaires utiles à la protection de leur réputation, et ce sur tous territoires utiles.

Pour plus d'informations sur AOG : www.aoginvest.com

Contact : pressenquiries@aoginvest.com